AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20241127-2024_60-DE

en date du 27/11/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024_60

COMMUNE d'AIGREFEUILLE

DÉL-2024-60-67

31280 AIGREFEUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre En exercice : 15 le 18 novembre à 20 heures 30,

Présents: 10 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE Votants: 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Convocation du 13 novembre 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS: MM. DELSOL Yannick, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe

Mmes: AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT

Geneviève, POUPOT Mary

Secrétaire: POUPOT Mary

Absents excusés: GENRE Pierre procuration à ANDRÉ Christian

IMART Thierry procuration à STURMEL Philippe
SEMENE Marie-Ange procuration à DUCROS Lucie
LASFARGUES William procuration à PIGASSE Thomas
Absent non excusé: COULON Florian pas de procuration

Objet : Modification de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention actuelle d'utilisation de la salle des fêtes par les associations précise qu'il leur revient de faire le ménage pour la rendre propre après utilisation, cependant il est proposé de mettre l'accent sur ce point vu l'état dans lequel la salle est parfois rendue et préciser que l'association doit avoir son propre matériel de nettoyage.

En effet lorsqu'il y a plusieurs années du matériel de nettoyage était entreposé dans la salle à disposition des utilisateurs, le matériel était régulièrement volé. Depuis, chaque utilisateur doit utiliser son propre matériel de nettoyage.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter la nouvelle convention de mise à disposition de la salle des fêtes jointe à la présente délibération.

Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de : la publication le 18 novembre 2024 Et de la réception en Préfecture le Le Maire,